



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_26-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 6 octobre 2022

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	31	5	7

Date de convocation le 21 septembre 2022

Présidente: Madame Hélène GEOFFROY

Secrétaire de séance : Madame Nadia LAKEHAL

V_DEL_22106_26

Avenant financier pour le lot 07 des marchés de travaux de la piscine Jean Gelet

Rapporteur : Monsieur GOMEZ,

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le



ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_26-DE

Les travaux de la piscine Jean Gelet ont débuté en octobre 2019 par la dépollution, le désamiantage et la déconstruction. Les entreprises ont ensuite démarré leur chantier en janvier 2020. Suite à la pandémie de la covid-19 et au confinement décrété par le gouvernement, le chantier a été arrêté jusqu'en septembre 2020.

Les travaux ont repris à cette date, et l'entreprise titulaire du lot gros-œuvre (l'entreprise RUIZ BY ROUGEOT) a alors accusé de nombreux retards, puis a été placée en redressement judiciaire avant une liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce le 29 septembre 2021 avec maintien de l'activité jusqu'au 20 octobre 2021.

L'entreprise a par la suite été cédée et la nouvelle entreprise Ruiz SA a repris les deux marchés en cours avec la ville de Vaulx-en-Velin : le lot 2 Gros oeuvre et le lot 11 Charpente bois. Les avenants de transfert de ces deux marchés, signés suite au du conseil municipal du 31 mars 2022 ont permis une reprise du chantier pour les travaux de gros-œuvre en mai 2022.

Les autres entreprises ont également repris leurs études et travaux à cette date. Face à ces interruptions de chantier qui ont retardé de près de 15 mois les travaux, beaucoup d'entreprises se sont inquiétées de la viabilité financière de leur marché. En effet, les prix des entreprises sont des prix valeur 2019, date de la consultation des marchés publics pour la piscine. Ces prix sont révisibles selon une formule déterminée par les clauses du marché. Cependant, face à la situation économique actuelle : augmentation très forte du prix des matériaux et inflation importante, conséquences de la pandémie de covid 19, difficultés d'approvisionnement en Chine et plus récemment guerre en Ukraine qui aggrave les pénuries de matériaux... les conditions financières de marchés signés en 2019 sont dorénavant trop difficiles à supporter financièrement pour de nombreuses entreprises, et la révision contractuelle ne suffit pas à couvrir les frais engagés.

Aussi, la société SCAE, titulaire du lot 07- Électricité CFO CFA, a présenté une demande de dédommagement financier à hauteur de 49 295 € HT pour son lot. Cette demande est étayée des devis de ses fournisseurs pour les matériaux à mettre en œuvre sur le chantier de la piscine Jean Gelet, ainsi que des documents attestant de la flambée du coût de ces matériaux. Sont notamment visés les matériaux suivants : chemins de câbles (acier), ensemble du câblage des courants faibles et courants forts (cuivre), ainsi que les divers appareillages tels que les armoires électriques, éclairages, ou alarme incendie. Les justificatifs produits par l'entreprise prouvent les hausses exceptionnelles des coûts et leur impact sur le marché.

Pour prendre en compte ces circonstances exceptionnelles et imprévues, il est donc proposé d'établir un avenant sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique, afin de majorer le montant du marché de 49 295 € HT. Le montant du marché, initialement de 197 182,02 €HT serait ainsi porté à 246 477,02 € HT soit 295 772,42 €TTC.

Cet avenant permettra de poursuivre l'exécution du contrat dans des conditions économiques acceptables.

Il représente une augmentation de 24,99 % du marché initial de l'entreprise.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser madame la Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot 07- Électricité CFO CFA avec la société SCAE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser madame la Maire à signer l'avenant n°2 pour le lot 07- Électricité CFO CFA avec la société SCAE.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_26-DE

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Frédéric KIZILDAG , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , David LAÏB , Mustapha USTA , Christine BERTIN , Richard MARION , Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 06 octobre 2022.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

MODIFICATION DE CONTRAT N° 2

ARTICLE R.2194-5 du code de la commande publique

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)



Ville MÉTROPOLE DE LYON

Représentée par Mme la Maire

Place de la Nation - CS4002

69518 Vaulx-en-Velin cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

SCAE

81-83 rue Ellysées Reclus – Zone des Pivolles

69150 DECINES CHARPIEU

T. 04.37.24.04.24 – F. : 04.69.85.33.60

Mail : lautreys@scae-elec.fr / salou.j@scae-elec.fr

SIRET 394 650 410 00068

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché n° 2020_M014
Réhabilitation extension de la piscine Jean Gelet
Lot 7 : Electricité CFO- CFA

■ Date de la notification du marché public: 03/02/2020

■ Durée d'exécution du marché public : 15 mois prolongé par avenant n°1 (notifié le 4 juin 2021) de 10,5 mois ; soit jusqu'au 30.09.2022

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 197 182.02 €
- Montant TTC : 236 618.42 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Les matériaux mis en œuvre dans le marché subissent des hausses de coûts exceptionnelles ; Il s'agit notamment des matériaux suivants : chemins de câbles (acier), ensemble du câblage des courants faibles et des courants forts (cuivre), appareillages tels que les armoires électriques, éclairage, ou alarme incendie. Ces hausses de coût des matériaux sont accentuées par le contexte géopolitique : la guerre en Ukraine aggrave les approvisionnements en matériaux.

De plus, les travaux de la piscine, débutés en octobre 2019, ont subi de nombreux retards. Ces retards sont dus à la pandémie (Covid-19) et au confinement ainsi qu'à la faillite de l'entreprise titulaire du lot gros œuvre. Or, Les prix formulés par l'entreprise dans le marché sont des prix valeur 2019, date de la consultation des marchés pour la piscine.

L'entreprise a produit des justificatifs attestant de cette hausse de coût et de son impact sur le marché.

Afin de compenser ces hausses exceptionnelles des coûts, et de permettre la poursuite du contrat dans des conditions économiques acceptables, il est décidé le versement d'une indemnité de 49 295 HT, soit 59 154 € TTC.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

■ Nouveau montant du marché public augmenté par l'avenant n°2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 246 477,02 €
- Montant TTC : 295 772,42 €

■ Renonciation à recours :

L'acceptation du présent avenant par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur similaire antérieur à la date de signature du présent avenant par ses soins.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SCAE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

A Vaulx-en-Velin,

Pour la Maire,
Le Premier adjoint
Délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la
Politique de la ville, au Renouvellement urbain, au
Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités
Conseiller de la Métropole de Lyon

Stéphane GOMEZ

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)